



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SUNDHOUSE

Élaboration du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 18 juin 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

- *Maitriser le développement urbain en limitant l'étalement linéaire ;*
- *Préserver le cadre de vie : encadrer les nouvelles constructions en autorisant des formes contemporaines en périphérie ;*
- *Favoriser le parcours résidentiel local à travers une offre en logements diversifiée respectueuse du paysage urbain ;*
- *Améliorer le traitement des franges urbaines, et maintenir la coupure verte avec Wittisheim ;*
- *Préserver les espaces à forte valeur environnementale et éviter le mitage des espaces agricoles ;*
- *Améliorer le maillage viaire notamment en renforçant les liaisons cyclables intercommunales vers le Collège ;*
- *Soutenir le tissu économique communal (zone d'activités et commerces de proximité) et les exploitations agricoles ;*
- *Compléter l'offre existante en équipements de tourisme et loisirs.*

L'enquête se déroulera sur une durée de **30** jours consécutifs :

du lundi 26 août 2024 à 9h00 au mardi 24 septembre 2024 à 17h30 heures

Madame BRAUN BECK, juriste, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame MAHLER-KNEPFLER, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plu-sundhouse>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h**
- **Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30**
- **Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h**

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **Samedi 14 septembre 2024 de 09h00 à 12h00**

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **Vendredi 30 août 2024 de 10h00 à 12h00**
- **Lundi 09 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 14 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 24 septembre 2024 de 15h00 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 place Crinoline – 67920 Sundhouse
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-sundhouse@mail.registre-numerique.fr
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-sundhouse>

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

Le projet de PLU étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement de l'Etat voisin, le dossier d'enquête publique et les informations relatives à l'enquête lui ont été transmis.

L'autorité responsable du projet de PLU est la commune de Sundhouse représentée par son Maire Monsieur Mathieu KLOTZ et dont le siège administratif est situé 1 place Crinoline – 67920 SUNDHOUSE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse. Il est aussi possible de demander un exemplaire du dossier d'enquête ou une copie des observations du public, aux frais du demandeur, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur les sites internet de la commune et de l'enquête publique pendant un an après la date de clôture de l'enquête.